



Compte-rendu de réunion du Conseil d'Administration du CCAS de Salernes du 30 avril 2026

Dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration (CA) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Salernes s'est réuni le trente avril deux mille vingt-six à neuf heures, en son lieu habituel.

Etaient présents : L. FERRETTI ; S. HENNUYER ; G. CONO ROUSEREZ ; P. FREVILLE ; N. GOROCH ; JM. BARBAUD; A. BERNARD ; D. LIONS ; F. VESIN

Etaient absents :

Etaient excusés : A. BERTHET ; M. LESAGE ; E. BONHOURE ; F. ANDRAU.

Ont donné pouvoir : A. BERTHET ; E. BONHOURE.

Invité, Benoit DUFOUR, Directeur

Le secrétariat a été assuré par Madame Isabelle BERNARD.

Ordre du jour :

- Mise en place du CA : Election du Vice-Président et du Vice-Président Délégué
- Présentation du Rapport d'étonnement par le directeur du CCAS (présenté en séance)
- Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025
- Vote du budget 2026
- Désignation des membres siégeant au CVS (Conseil de la Vie Sociale) de la Résidence Autonomie Le Naï
- Questions diverses

Séance ouverte à 09h06

La séance est ouverte à 09h06 par le Président, qui, après avoir remercié les membres de leur présence donne la parole à M. Dufour pour la présentation.

M. Dufour remercie également les membres de leur présence et propose un tour de table pour que tous puissent se présenter.

En préambule, Mme Hennuyer explique rapidement pour quoi ce CA a lieu alors que les diverses commissions n'ont pas encore été constituées :

Comme toute prise de poste, celle-ci nécessite au préalable un audit structurel — afin d'identifier les rôles de chacun et de rencontrer les partenaires — ainsi qu'un audit financier. Ces étapes constituent des préalables indispensables avant de pouvoir définir des axes de travail pertinents. Les règlements seront ensuite étudiés. Il serait en effet prématuré d'engager un travail de fond sans cette phase d'analyse préalable, au risque de commettre des erreurs.

Mme Goroch demande quelques explications sur quelques points :

- La présence de Mme Bernard en tant que secrétaire de séance alors qu'il y a 2 agents au CCAS ? M. Dufour de répondre que ce point a été discuté antérieurement avec le président, dans un souci de mutualisation des compétences. Mme Bernard ne prendra pas part aux débats, elle assure simplement le secrétariat des séances. L'audit structurel en cours par Mme HENNUYER déterminera par la suite le fonctionnement arrêté.
- L'implication de la DGS pour l'étude des dépenses/recettes du CCAS ? Mme Hennuyer de pointer le manque de cohérence dans les dépenses et recettes, qui nécessitent l'examen des lignes comptables avec elle.
- Demande d'apporter une correction au précédent compte rendu du 24 avril sur la nature de son absence, non excusée, puisqu'elle n'avait pas été informée de la tenue de cette réunion. M. Dufour de répondre que la correction demandée sera apportée. Mme Goroch poursuit à ce sujet, les comptes rendus sont-ils quand même validés malgré l'absence de certains membres ? Réponse conjointe de M. Dufour, Mme Hennuyer et M. Ferretti : tant que le quorum est atteint, aucun empêchement de validation des comptes rendus même si certains membres sont absents.

- Compte Rendu du précédent CA

Avec l'accord du président, le directeur soumet au vote, en précisant que la correction demandée par Mme Goroch sera apportée, le **compte rendu de la séance du 24 mars 2026.**

Résultat du vote :

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Election du vice-président et du vice-président délégué (Délibération 006-2026)**

Avec l'accord du président, M. Dufour procède à l'élection du vice-président.

Se porte candidate : Mme Sophie HENNUYER.

En l'absence d'autres candidats, le vote à main levée est proposé et validé.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Mme Sophie HENNUYER est élue vice-présidente du CCAS à l'unanimité.

M. Dufour procède ensuite à l'élection du vice-président délégué.

Se portent candidats :

- Mme Anaïs BERTHET (représentée par M. Lohan FERRETI)
- M. Patrick FREVILLE
- Mme Nathalie GOROCH

Le vote à bulletin secret est adopté.

Résultat des voix obtenues :

- Mme Anaïs BERTHET : 2 voix
- M. Patrick FREVILLE : 6 voix
- Mme Nathalie GOROCH : 3 voix

M. Patrick FREVILLE est élu vice-président délégué du CCAS.

M. Dufour procède alors à la lecture de la délibération afférente à ces élections et demande à M. Ferretti, de faire établir les arrêtés correspondants.

Mise au vote de la délibération n°006/2026 :

Voix contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité.

- **Désignation des membres siégeant au CVS de la RA**

Selon de CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) le CCAS doit nommer 2 représentants pour siéger au CVS (Conseil de la Vie Sociale) des établissements médicosociaux administrés.

Candidatures spontanées :

- M. Jean-Michel BARBAUD en tant que représentant de l'organisme gestionnaire
- Mme Fabienne VESIN en tant que représentante suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, le vote à main levée est proposé et adopté.

M. BARBAUD est nommé représentant de l'organisme gestionnaire au CVS de la Résidence Autonomie Le Nai, et Mme VESIN est nommée représentante suppléante de l'organisme gestionnaire, à l'unanimité du Conseil.

- **Présentation du Rapport d'étonnement par le directeur du CCAS**

M. Dufour présente le rapport d'étonnement établi. *Voir document joint en annexe.*

Ce dernier, lors de la présentation, souligne la « jeunesse » du service, en raison de sa récente prise de poste à la direction et de l'arrivée récente des agents.

A ce sujet, Mme Goroch interroge sur l'existence de fiches de poste : M. Dufour y reviendra ultérieurement dans son exposé. Elle demande également quel est le statut actuel de ces agents : réponse du directeur : 1 agent titulaire 1 agent en cours de stagiairisation fonction publique .

M. Bernard fait remarquer que le CCAS est peu connu de la population : ignorance des missions ainsi que des aides et services proposés. L'ensemble du conseil confirme cela et note qu'il faudra travailler à promouvoir le service auprès des usagers salernois.

Lors de la présentation, au 5.1 du rapport, au sujet des dysfonctionnements internes : suggestion de M. Bernard de solliciter les Archives Départementales si besoin.

Le directeur confie que ce service a déjà été sollicité à des fins de recherches de documents, ainsi que la Préfecture, et malheureusement certains documents n'y ont pas été déposés, et les originaux sont introuvables.

Au même point de ce rapport : concernant la convention de mise à disposition du directeur et de la fiche de poste y afférent : Mme Hennuyer informe que ces documents vont être à nouveau étudiés sérieusement et redéfinis de façon cohérente.

S'ensuivent divers échanges dynamiques entre les membres du conseil : tous conviennent du caractère primordial et essentiel de reconstruire intégralement ce service, portant des missions importantes de proximité - notamment auprès des populations fragiles ou précaires.

Le directeur souligne le dysfonctionnement budgétaire constaté, notamment le fonctionnement grâce au Report à Nouveau (RAN). Mme Hennuyer confirme cela et informe le conseil que cette solution ne peut être pérenne. Les dépenses du CCAS augmentent, et malgré une subvention de la commune augmentée, l'équilibre budgétaire est difficilement réalisable. L'ensemble du budget/comptabilité va faire l'objet d'une analyse scrupuleuse, afin de rétablir l'équilibre, et de ne plus utiliser le RAN comme source de financement pérenne aux dépenses de fonctionnement

Mme Hennuyer rappelle à l'ensemble des membres, que le budget qui va être proposé a été établi par l'ancienne équipe municipale, et que les choix effectués ne sont pas ceux de la nouvelle mairie. La gestion budgétaire de cette année sera menée au mieux en fonction de ces paramètres, et correctement rétablie pour l'année N+1. En fonction des audits financiers et organisationnels en cours.

Toujours au 5.1 du rapport : aménagement inadéquat du site. Le directeur propose un réaménagement transitoire dans l'immédiat et un regroupement de l'ensemble des services à vocation sociale dans un même lieu (CCAS, RA, France services, mission locale, ...) d'ici à 72 mois. Ce délai constitue un souhait qu'il conviendra d'étudier en cours de mandature quant à sa faisabilité. Remarque sur la mise à disposition des agents du pôle social, d'un bouton d'urgence en cas de problème avec des usagers/bénéficiaires avec attitude menaçante et/ou violente.

Divers échanges entre les membres rappelant l'importance des missions d'un CCAS en général, diverses propositions pour améliorer le service (propositions qui seront abordées et étudiées lors des commissions prévues). Les nouveaux membres tiennent à préciser leur engagement au sein du conseil, et rappellent qu'ils sont également prêts à s'investir, même sur des actions bénévoles, pour ce service.

Discussions animées quant à la gestion des « bons alimentaires ». Ces points seront abordés en commission prochainement précisément sur les aides facultatives. Nécessité de coordination entre les diverses associations caritatives, afin de mieux accompagner les usagers. Remarque de M. Bernard quant aux abus de certains bénéficiaires : l'ensemble des membres confirment le fait, d'où la nécessité de coordination entre les diverses associations d'aide alimentaire et le CCAS. M. Barbaud note qu'il faudra travailler sur le renforcement du contrôle des dossier, et de la rigueur dans le suivi.

M. Bernard soulève également le problème du manque de moyens de transport collectifs au sein de la commune (notamment pour se rendre dans les grandes villes environnantes : Toulon et Draguignan). Réponse de M. Ferretti : sujet en discussion actuellement, mais les rapports actuels avec la DPVA sont plutôt tendus. Ce point doit être abordé avec la Région et le Département.

Concernant les subventions aux associations M. Ferretti tient à éclaircir la situation : l'étude des dossiers de demandes de subventions ont été rendues compliquées de part l'urgence du calendrier électoral. L'attribution a pu sembler arbitraire, mais la nouvelle équipe municipale n'avait pas vraiment le choix. L'étude des dossiers pour l'année prochaine sera effectuée de façon plus sereine et réfléchie.

Sécurisation du fonctionnement – au 6.1 du rapport d'étonnement :

Mme Hennuyer informe qu'une réunion avec l'UTS (Unité Territoriale de Solidarité) aura lieu le 1^{er} juin prochain, afin de coordonner l'action des assistantes sociales du Département au sein du CCAS de la commune, pour plus de cohérence et de structure dans les actions d'accompagnement.

Construire une politique sociale communale – au 6.3 du rapport :

Nécessité de commander une ABS (Analyse des Besoins Sociaux) pour élaborer une note d'orientation sociale, afin de mieux coordonner l'ensemble des acteurs du social au sein de la commune. Toutefois, alors que l'ABS constitue une obligation réglementaire à engager à la suite des élections municipales, aucune inscription budgétaire n'a été prévue à cet effet.

Divers échanges ont lieu entre les membres au sujet de l'offre de voyages au sein de la commune, notamment du CCAS. Dans beaucoup de communes environnantes, le CCAS propose des sorties voire des séjours à des prix très compétitifs permettant aux usagers les

plus précaires d'avoir accès à des loisirs. Mme HENNUYER précise que ce point fait partie intégrante de son orientation souhaitée et qu'elle se mettra en lien avec l'association PARTAGE.

M. Freville, et les membres du Conseil remercient M. Dufour pour ce travail approfondi et l'élaboration de ce rapport, qui offre une base solide de travail pour répondre au mieux aux besoins des usagers dans ce domaine.

- **Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Pas de remarques particulières lors de la présentation de ce document.

En marge de la présentation, quelques échanges entre les membres au sujet des colis de Noël qui représentent un budget énorme. Réflexion sur une autre forme de cadeau de Noël aux séniors de la commune : diverses idées sont lancées : cependant, l'idée générale qui en ressort est de conserver ce « cadeau », de le transformer, tout en gardant le caractère accessible pour les séniors les plus isolés, ou ceux dont les déplacements seraient limités voire impossibles. Le débat est ouvert.

Mme Hennuyer travaille actuellement avec l'adjoint à la culture, sur l'organisation d'un évènement qui pourrait remplacer ce système de colis.

Les membres proposent pêle-mêle plusieurs idées : décaler l'évènement en été, diffuser un questionnaire pour recueillir l'avis des personnes concernées... Ce sujet sera abordé pleinement lors de la commission dédiée.

Retour au vote de la délibération du CFU :

Mise au vote la délibération n°007-2026 :

Voix contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité.

- **Vote du budget 2026 :**

Pas de remarque particulière. M. Dufour fait constater l'augmentation de la subvention de la mairie, pour pallier à l'utilisation du RAN.

Présentation de la délibération n° 008-2026 :

L'article 2 de la délibération sera modifiée comme suit : « *Le budget est voté par chapitre ».*

Mise au vote de la délibération n° 008-2026 :

Voix contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Concertation autour des participants aux commissions : « Aides facultatives » et « colis de Noël ». Mr Fréville suggère que les Président, Vice-présidente, et président délégué participent de fait aux commissions.

Commission colis de Noël - se portent volontaires :

- Mme Sophie HENNUYER - M. Didier LIONS
- M. Giani CONO-ROUSEREZ - M. Lohan FERRETTI
- M. Jean-Michel BARBAUD

Du fait de l'absence de certains membres, M. DUFOUR propose de diffuser un mail récapitulatif des commissions, en ouvrant la participation aux absents du jour. Accord de l'ensemble des membres présents.

Commission Aides facultatives - se portent volontaires :

- Mme Sophie HENNUYER - M. Alain BERNARD
- M. Giani CONO-ROUSEREZ - Mme Nathalie GOROCH
- M. Jean-Michel BARBAUD - Mme Frédérique ANDRAU (sur proposition de M. FREVILLE car absente)

Mme Gorocho demande à ce que les réunions des prochains CA ou bien des commissions soient organisées en tenant compte, dans la mesure du possible, des contraintes professionnelles des membres. Remarque notée par l'ensemble des membres.

Le calendrier préliminaire est donné à titre informatif :

- CA de la Résidence Autonomie : fin mai
- Commissions : fin mai
- CA du CCAS : fin juin

M. Dufour informe que le calendrier définitif sera transmis par mail très rapidement.

Au sujet des aides facultatives (notamment les bons alimentaires) vives discussions autour des dysfonctionnements actuels et les propositions des membres. Cela sera abordé de façon plus sereine lors de la commission dédiée.

Dans l'immédiat, afin de « juguler » la dépense liée à cette charge budgétaire : informer l'UTS de limiter les bons alimentaires jusqu'à nouvel ordre et leur demander d'orienter les usagers vers les associations caritatives d'aide alimentaire, tout en expliquant aux usagers la situation.

M. Ferretti met fin à la réunion en remerciant M. Dufour et le personnel de la Résidence Autonomie pour ce travail important et leur investissement auprès du CCAS. Il remercie

également l'ensemble des membres du Conseil pour leur implication et la dynamique de ces débats.

La séance est levée à 11 h20

Le Président,

M. Lohan FERRETTI

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VAIR" at the top, a central emblem, and "83690 - VAIR" at the bottom. The signature is a cursive scribble that extends to the left and right of the stamp.